



<b><u>Règlements</u></b>	* Péri-scolaire * Temps du midi * Restaurant scolaire
--------------------------	---



**L'idée est de créer une cohérence éducative extra – scolaire et de définir des conditions de vie commune :**

- pour que chacun trouve un cadre de vie agréable,
- pour que chacun apprenne à respecter les autres dans leur personne et dans leur activité.

Par l'inscription de l'enfant, **les parents et l'enfant** acceptent les différents règlements internes.

**Le règlement :**

- 1 - Avoir une attitude et des propos corrects,
- 2 - Rester poli en toute circonstance,
- 3 - Respecter les consignes verbales ou écrites sur les différents lieux d'activités,
- 4 - Eviter toute forme de violence tant verbale que physique,
- 5 - Respecter la propreté et l'ordre dans les locaux,
- 6 - Respecter le matériel.

La mairie se réserve le droit de réclamer aux parents les frais occasionnés par tout acte de vandalisme commis par son enfant sur les objets ou dans les locaux occupés.

**Les conséquences :**

Le personnel responsable est en droit de sanctionner avec discernement les comportements inadéquats chez les enfants par des punitions à caractère formatif ou par des petits travaux d'utilité. Sur décision du Maire une exclusion temporaire ou définitive du lieu d'accueil peut-être signifiée.

Fait à CREVIN, le 1<sup>er</sup> septembre 2009